

Une Alliance pour le Sahel

Proposition de la France, de l'Allemagne et de l'Union européenne pour une plateforme pour le Sahel avec l'Europe et les principaux partenaires internationaux pour y intervenir davantage et mieux. — *Conseil des Ministres franco-allemand, 13 juillet 2017*

1. **Le Sahel est au cœur de l'agenda stratégique de l'UE, de ses Etats Membres et des grands partenaires au développement internationaux, mais nécessite un engagement qualitatif et quantitatif plus important.**

Le Sahel est identifié comme un enjeu stratégique par de nombreux acteurs en raison de la multiplication des zones de tensions où insécurité et pauvreté s'alimentent mutuellement dans un contexte de stress environnemental.

Pour produire des impacts significatifs et rapides, **les partenaires au développement doivent au plus vite développer une approche intégrée portant à la fois sur la sécurité, la stabilisation à court-terme et le développement à moyen et long terme.** L'accent doit être mis sur le rétablissement de la sécurité, de la justice, de l'Etat de droit, de la cohabitation pacifique des communautés, de la fourniture des services de base, la création d'opportunités d'emploi pour la jeunesse, ainsi que de véritables opportunités économiques pour les populations locales, particulièrement dans les régions les plus périphériques et vulnérables.

Leur effort renforcé doit se traduire par des impacts concrets sur un certain nombre de secteurs, mesurables année après année, et fondés sur des engagements mutuels avec les pays du Sahel. Il s'agit d'innover en termes de modalités d'intervention et d'atteindre des cibles communes fixées à un, trois et cinq ans, de façon à rendre compte des engagements pris, auprès des populations locales comme du contribuable des pays donateurs.

Cette approche doit concerner aussi bien les zones toujours stables du Sahel que les zones périphériques et les plus vulnérables de la région, tant pour permettre le retour de la sécurité et de la justice que pour la délivrance des services de base au bénéfice des populations.

2. **Proposition de création d'une Alliance pour le Sahel : une plateforme avec l'Europe et les partenaires au développement internationaux pour intervenir mieux et davantage au Sahel**

L'«Alliance pour le Sahel» va permettre une coordination de l'aide plus efficace, et vise à améliorer l'appui des partenaires au développement à la région afin de contribuer efficacement et plus largement à la stabilisation et à l'élimination de la pauvreté, en développant les zones rurales, en créant de l'emploi pour la jeunesse, en améliorant les infrastructures énergétiques et en renforçant la gouvernance. Pour atteindre ces objectifs et faire face à la pauvreté et aux migrations de façon durable, l'investissement privé doit être mobilisé.

Une Alliance pour le Sahel sera basée sur quatre piliers :

- I.) **Une coordination renforcée sur un ensemble de secteurs clés, une augmentation des ressources dédiées à la sécurité, à la stabilisation à court terme et au développement, ainsi que des investissements additionnels dans la région pour produire des changements visibles et mesurables à court terme au niveau local.** Ces changements devraient intervenir dans :
 - 1/ l'employabilité des jeunes, notamment au travers de l'éducation, de la formation et de la création d'activités économiques;
 - 2/ le développement rural, l'agriculture et la sécurité alimentaire ;
 - 3/ le climat, notamment l'accès à l'énergie, l'énergie verte et l'eau ;
 - 4/ la gouvernance, notamment le renforcement des systèmes judiciaires, la lutte contre la corruption et la gouvernance dans le secteur extractif, ainsi que la participation de la société civile dans le renforcement de l'Etat ;
 - 5/ l'appui à un retour des services de bases sur l'ensemble du territoire, y compris au travers de la décentralisation.

- II.) **La redevabilité réciproque des partenaires au développement et des pays du Sahel :** les secteurs clés feront l'objet d'un nombre réduit d'engagements mutuels sur des objectifs concrets à 1, 3 et 5 ans, impliquant la mobilisation de ressources nationales. Une évaluation indépendante et régulière sera prévue.

- III.) **La recherche de modalités de mise en œuvre innovantes** (incluant notamment des mécanismes pour accroître les investissements du secteur privé) permettant d'agir de manière structurante là où l'Etat n'est pas/plus présent, la réduction du temps de mise en œuvre des projets et l'amélioration de la capacité d'absorption des pays du Sahel. Pour y parvenir, les partenaires au développement acceptent de faire évoluer leurs procédures et leurs modes d'intervention - notamment en diversifiant les acteurs - et de renforcer davantage les maîtrises d'ouvrage.

- IV.) En outre, il est certain qu'un **soutien amplifié aux forces de sécurité** est nécessaire, sans lequel le développement ne sera pas possible. Un effort durable et coordonné est nécessaire de la part des acteurs internationaux à la fois pour soutenir immédiatement les pays du Sahel et pour produire un **impact structuré sur les appareils sécuritaires nationaux, la Force Conjointe du G5 ainsi que sur les forces de sécurité intérieures.**

Le périmètre géographique couvre les Etats du G5 Sahel et ceux des régions alentours. Les zones de crise feront l'objet d'une attention particulière, sans négliger les espaces stables. Des dialogues réguliers et communs seront organisés avec les pays du Sahel, avec **un premier groupe de bailleurs – sans exclusive –, l'Union européenne et ses Etats membres (France, Allemagne, et les autres pays souhaitant participer), le Groupe Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le PNUD.**

L'initiative sera pilotée par une **instance de dialogue de haut niveau** entre les partenaires au développement et les pays du Sahel, qui se réunira annuellement, soit dans la région ou dans un des pays contributeur à tour de rôle. Un comité de mise en œuvre traduira les orientations stratégiques du dialogue politique dans des programmes et des projets concrets de l'Alliance pour le Sahel.

Après concertation, les bailleurs identifieront avec les pays bénéficiaires les actions innovantes qui sont déjà significatives sur le terrain et accepteront de recourir aussi systématiquement que possible à des mécanismes de délégation réciproque (MRI). Après concertation chaque bailleur pourrait aussi s'engager à être chef de file et redevable au nom de l'Alliance, sur une thématique ou une géographie spécifique.

L'Alliance ne dupliquera aucune initiative existante, telle que Les Amis du Sahel ou la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel (SINUS), et aucun cadre de coordination de l'aide existant, mais contribuera à focaliser les ressources des initiatives telles que de la programmation conjointe de l'UE et à organiser sur le long terme la redevabilité des partenaires de développement impliqués. **Le Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique** de l'Union européenne est proposé comme un des véhicules communs pour concentrer les ressources et mettre en œuvre des projets dans un certain nombre de secteurs et de zones. Le **Plan d'Investissement Extérieur** de l'Union européenne, une fois que sa mise en œuvre aura commencé, est aussi suggéré comme l'un des mécanismes pour promouvoir les investissements privés dans la région.